



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 19 janvier 2015
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	0

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 29.12.2014.

Accord à l'unanimité

2. Plan Local d'urbanisme (PLU) de la Commune.

Madame Aurélie FISSOT du Cabinet GAXIEU, en charge de l'élaboration de PLU de la Commune, rappelle au Conseil Municipal le stade d'avancement du document sur notre village et les étapes qui restent à venir.

Il convient notamment afin de continuer le travail, d'obtenir une autorisation écrite de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne en ce qui concerne la sécurisation en eau potable (projet intercommunal) qu'il faut intégrer au PLU. Mme FISSOT va se charger de rencontrer les services de la CAGN à ce sujet.

Deux réunions de travail sont fixées en Mairie :
le mardi 03 février à 18 h 30 et le vendredi 20 février à 14 h 30.

Accord à l'unanimité

3 Délibération pour Location Local communal à Mme BENET Laurie Infirmière.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BENET Laurie, Infirmière, souhaite, dans le cadre de son activité, louer à la commune une partie des bureaux existant dans le bâtiment communal sis Z.A. « Les Prades ».

Madame BENET Laurie utilisera ces locaux à usage professionnel comme cabinet d'Infirmières. Un bail professionnel peut-être envisagé avec Mme. BENET Laurie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer à 179.16 € H.T. (soit 215.00 € TTC), mensuels, toutes charges comprises, à compter du 1^{er} février 2015 pour une durée de 2 ans (24 mois) soit jusqu'au 31 janvier 2017.

Accord à l'unanimité

4 Avenant au Bail professionnel liant Mme Delphine VERMANDELE (Infirmière) à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame VERMANDELE Delphine, Infirmière, loue, dans le cadre de son activité, les bureaux existant dans le bâtiment communal sis Z.A. « Les Prades » appartenant à la Commune.

Madame VERMANDELE Delphine utilise ces locaux à usage professionnel comme cabinet d'Infirmières, avec un bail professionnel.

Monsieur le Maire Informe qu'il convient de modifier par avenant ce Bail Professionnel, puisque à compter du **1^{er} février 2015** les charges (eau, électricité, et gaz) seront réglées par la commune.

De ce fait et de façon corrélative le montant du loyer mensuel est porté à 179.16 € H.T. toutes charges comprises soit (215.00 € TTC) à compter du **1^{er} février 2015** et jusqu'au 31 août 2015.

Accord à l'unanimité

5 Délibération pour paiement factures avant vote du Budget Primitif 2015.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de régler avant le vote du Budget Primitif M14 – **2015** les factures suivantes :

- **JARDIPROTECH 267.30 €**
- **COMAT ET VALCO 665.52 €**

Concernant l'achat de jardinières spécifiques (Pont) et de tables.

Il indique également à ses collègues que le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif de l'exercice précédent sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT.

Accord à l'unanimité

6 Entretien des Fossés Route de Sainte-valière.

Suite aux intempéries les fossés pour l'écoulement des eaux pluviales le long des propriétés de la route de Sainte-Valière, ont été comblés par les tertres qui appartiennent aux propriétaires des terrains qui bordent cette voie.

Un devis de travaux a été demandé par la Municipalité, qui prendra en charge les travaux pour dégager les fossés.

Un rendez-vous est à fixer avec les propriétaires des tertres (stabilité).

6 Courrier pour Information au Conseil Municipal.

Un courrier de la DGFIP du Service des domaines est présenté pour information au Conseil Municipal.

Fin de séance 20 h 00

Le Maire,

Christian LAPALU.